

La réforme des territoires : interrogations du Mouvement Sportif 58

L'un des grands chantiers engagés par le gouvernement en 2009 est la réforme des collectivités territoriales.

Dans le projet, les conseils généraux et régionaux se verraient retirer la clause de compétence générale (sport, culture, loisir). Les départements seraient ainsi amputés de tout moyen d'encouragement ou d'incitation au développement local dont le sport fait partie.

De très nombreux représentants sportifs nivernais, très inquiets par la teneur de ces futures orientations, se sont réunis et ont souhaité vous faire part de leurs inquiétudes quant à ces orientations qui affecteraient le fonctionnement des clubs, des comités départementaux et régionaux, en les plaçant dans une situation précaire.

Dans la Nièvre, l'activité sportive est la suivante :

- Elle regroupe plus de 55 000 licenciés
- L'emploi sportif concerne plus de 700 personnes
- 12 000 000 € : montant des comptes d'exploitation des clubs qui participent à l'économie locale
- 1 627 000 € : l'aide apportée aux clubs et Comités en subventions de fonctionnement par le Conseil Général de la Nièvre.
- 827 491 € : montant du CNDS attribué au milieu sportif nivernais
- S'ajoutent les investissements des communes, du Conseil Général, du Conseil Régional pour la construction et l'entretien des structures sportives dont le montant n'est pas chiffrable par nous mais vous imaginez son importance en effets économiques induits.

Tout ceci représente donc un poids considérable dans l'économie nivernaise.

La suppression des compétences générales aurait pour le sport les conséquences suivantes :

- En cas de disparition de la subvention de fonctionnement du Conseil Général, les comités et les clubs en particulier devraient se tourner vers les communes ou des partenaires privés pour obtenir le financement complémentaire afin de maintenir leur activité actuelle
- Il faudrait aussi se tourner vers les licenciés en augmentant les cotisations au risque de voir affaiblir ou disparaître certaines disciplines sportives et clubs.
- La perte de relation de proximité avec les élus locaux du Conseil Général et Régional qui ont la connaissance des besoins du territoire, des acteurs du monde sportif et de la ruralité. La proximité actuelle est une garantie d'une répartition équitable des financements.
- Une incidence sur l'emploi sportif qui serait fragilisé ou pourrait disparaître.
- L'économie locale se verrait affectée (la restauration, l'hôtellerie, la vente de matériel, de biens d'équipements, les transports, le bâtiment,...)

- Le rôle social, éducatif, de promotion, de régulation, d'insertion, d'épanouissement personnel et de santé que représente le sport, valeurs reconnues de tous dans les clubs et à l'école, serait profondément réduit.
- Quel serait l'avenir des Comités Départementaux ?

Le Mouvement Sportif Nivernais souhaite ainsi apporter sa contribution positive à la réflexion de tous ceux qui auront à prendre des décisions avant la mise en œuvre de la réforme et attirer l'attention sur les effets de ces décisions sur les familles, le monde sportif associatif et plus largement sur l'avenir de notre société.

Il souhaite enfin que les conséquences décrites ci-dessus, non exhaustives, soient reçues et examinées sur le fond afin que la discussion et la compréhension des problèmes engendrés soient approfondies et ouvertes au niveau des décideurs nationaux.

Le Mouvement Sportif Nivernais compte sur votre écoute pour diffuser ces réflexions à vos clubs, aux comités régionaux, aux ligues et à votre fédération.

Merci de nous adresser vos réactions afin d'enrichir la réflexion.

Pour tout contact : Mouvement Sportif 58 (CDOS NIEVRE) – 3 Rue du Sort – 58000 NEVERS

Mail : cdos-58@wanadoo.fr